

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiés et ne charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non adressée ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon : Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône : 10 fr. 20 fr. 40 fr.
Autres départements : 12 fr. 23 fr. 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
À LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Stroz, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

29 août.

Les nouvelles relatives aux travaux des conseils généraux continuent d'être généralement satisfaisantes. Partout s'affirme un même désir de conciliation, partout règnent une ardeur égale, une même volonté de bien faire; partout enfin on peut constater les résultats déjà obtenus, au point de vue de l'affermissement de la situation présente, et de l'influence utile que ces assemblées départementales ont apportée à exercer sur la gestion de nos affaires.

Parmi les vœux nouvellement émis, que nous apporte la chronique de chaque jour, nous signalerons particulièrement l'adoption par le conseil général des Basses-Pyrénées des conclusions d'un rapport sur les établissements thermaux. On sait qu'un certain nombre de feuilles bonapartistes, s'appuyant sur de prétendues pétitions couvertes de milliers de signatures, ont entrepris, depuis quelque temps, une déplorable campagne en faveur du rétablissement des jeux en France. Les prétextes qu'ils invoquent sont les besoins du trésor, en premier lieu et subsidiairement cet aveu ingénu que, malgré les prescriptions de la loi, les tripots se sont multipliés d'une manière effrayante sous l'empire. Il importait donc, suivant le raisonnement de ces journaux, de mettre obstacle à ce débordement d'un vice honteux en en réglementant la pratique.

Déjà le *Bienpublic*, exprimant en ceci la pensée personnelle du président, a déclaré que jamais le gouvernement ne consentirait à entrer dans cette voie funeste à tous égards. Le vœu émis par le conseil général des Basses-Pyrénées prouve que ce langage honnête a trouvé un écho dans le pays, et c'est avec satisfaction que nous signalons ici l'initiative prise par cette assemblée qui demande énergiquement « que le gouvernement résiste aux sollicitations imprudentes des jeux dans les stations thermales »; que le système préconisé sous le nom d'*essai loyal*, et qui consiste à suspendre dans certains établissements les effets de la loi de 1836, soit surtout repoussé comme présentant tous les dangers du rétablissement des jeux, compliqués d'une mesure inique, violant, au profit de certaines villes, le principe de l'égalité devant la loi.

Nous citerons encore les vœux des conseils généraux de l'Oise, de Seine-et-Marne et de Vosges, en faveur de l'instruction primaire obligatoire; celui du conseil de la Gironde, demandant la modification du code de commerce et sa mise en rapport avec le développement des transactions. Nous constaterons enfin que, la session close, plusieurs adresses de félicitation ont été envoyées au président de la République par un certain nombre de conseils généraux de divers départements.

Nos lecteurs sont au courant des façons d'agir de M. le préfet du Gard, et si nous n'avons pas insisté sur l'incident étrange qui s'est produit à l'ouverture de la session du conseil général de ce département, c'est que le bruit de la démission du préfet, M. Guigues de Champvans, avait pris consistance, et que satisfaction paraissait devoir être donnée au conseil. On sait que la loi de 1871, exige que le projet de budget départemental, préparé par le préfet, soit communiqué à la commission départementale, avec pièces à l'appui, dix jours avant l'ouverture de la session d'août. Or, il avait pu à M. Guigues de Champvans de n'en rien faire, et le conseil général du Gard, par dix-neuf voix contre huit, a dû déclarer sa session close, par suite de l'impossibilité où l'avait mise la négligence du préfet d'étudier le budget départemental.

On ne comprendrait pas que le gouvernement hésitât plus longtemps à révoquer le violeur de la loi, dont la place n'est pas à la tête de l'administration d'un département.

La correspondance Havas annonce que les opérations du tirage au sort de la classe 1871 ont eu lieu sans incidents fâcheux dans les départements occupés, malgré la grande affluence des Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la nationalité française. Dans les cantons frontière, le nombre des conscrits, par suite de ces options, a dépassé le quadruple du contingent normal. Tout s'est passé avec la plus grande régularité, sans aucune confusion, sans aucune collision avec les Allemands.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 30 Août 1872.

LA CORDE A FEU

INCIDENT DE LA VIE DE MER

Je ne pouvais ni bouger ni parler. Je vis les Espagnols s'emparer du grand panneau d'écouille et procéder à l'enlèvement de la cargaison. Un quart d'heure après, j'en entendis le bruit, que fait l'eau une goélette ou tout autre navire léger.

Ce navire étranger nous accosta, et les Espagnols se mirent à y décharger notre cargaison. Tous travaillaient dur, à l'exception du pilote; il venait de temps en temps avec sa lanterne me regarder encore sous le nez en m'adressant le même signe de tête et le même ricanement diabolique. Je suis assis vieux aujourd'hui pour avoir pas honte de confesser la vérité, et j'avoue franchement que le pilote me faisait peur.

La peur, les liens, le bâillon, l'impossibilité de remuer pied ni patte, n'avaient à peu près épuisé lorsque les Espagnols eurent achevé leur besogne. L'aube allait poindre, ils avaient transporté une bonne partie de notre

Nous trouvons, à ce sujet, dans les lettres d'Alsace des détails pleins d'un douloureux intérêt. Un correspondant de l'*Opinion nationale*, qui se trouvait à Strasbourg le 25, jour anniversaire du bombardement de la place, raconte que ce jour-là la capitale de l'Alsace offrait un aspect inaccoutumé de tristesse et de deuil. Il ajoute :

« Les jeunes gens de l'Alsace partent en bandes pour les villes de la Lorraine restées françaises, et vont tirer au sort les uns à Lunéville, d'autres à Nancy, d'autres enfin à Pont-à-Mousson. Puis ils reviennent dans leur village, tout fiers, tous contents, étalant à leur casquette le numéro béni, coloré comme une image d'Épinal, et sur lequel on distingue de loin le blanc, le bleu et le rouge, si chers à leur France bien-aimée.

« En arrivant à Strasbourg, je fus tout étonné de voir ces jeunes conscrits se promener dans les rues, en chantant des refrains patriotiques et en montrant fièrement leurs numéros aux Prussiens qui faisaient semblant de ne pas comprendre. J'en abordai un : « De quel village êtes-vous, lui demandai-je. — De Schiltigheim, me répondit-il, et mes camarades aussi; nous étions quinze dans la commune appelée cette année sous les drapeaux, nous sommes partis treize pour tirer au sort à Lunéville. Quant aux deux autres, l'un est bossu et l'autre est fils aîné de veuve; les Prussiens ne pourront pas les prendre. »

On voit que si la proportion est la même dans tous les villages de l'Alsace-Lorraine, les Prussiens n'auront guère réussi à grossir par l'annexion leur contingent militaire.

Une décision ministérielle, que nous signalait hier le télégraphe, envoie aux bataillons d'Afrique un cavalier du 17^e dragons, dont la lacheté en présence d'une bande de malfaiteurs qui insultait et frappait un brigadier de son régiment, a eu pour ce dernier les plus tristes conséquences. Le fait s'était passé à Bordeaux.

L'insertion de l'arrêté du ministre au *Journal officiel* lui donne une importance qui n'échappera à personne. Ceux qui seraient tentés d'imiter les insulteurs de Bordeaux devront réfléchir qu'il y a, dans les rangs de notre armée, peu d'hommes qui ne soient, en pareil cas, résolus à tout plutôt qu'à subir la honte de la punition infligée au dragon Natal.

Nous parlions hier des manœuvres de l'armée allemande et des précautions minutieuses que prend M. de Moltke en prévision de l'une des éventualités qui pourraient se produire : guerre de l'Allemagne seule, — ou allié à l'Autriche, — contre la France seule, — ou contre la France alliée à la Russie.

D'après la *Gazette de Cologne*, M. de Moltke pousserait plus loin son système d'expérimentation. Son plan consisterait à installer, sur la frontière de la Bohême et de la Silésie, un camp où seraient réunis pour manœuvrer en commun 20,000 soldats allemands et 20,000 soldats autrichiens. Enfin, dans la mer du Nord et la Baltique, les deux escadres, réunies sous le commandement d'un amiral prussien, évolueraient et s'exerceraient pendant un temps déterminé.

L'Autriche se prêterait, paraît-il, docilement à cette répétition générale.

D'après les dernières nouvelles reçues de Madrid sur les élections, on peut compter comme définitifs les résultats suivants : 290 radicaux, 80 républicains, 11 monarchistes, 8 montpensieristes et 3 sagassistes.

Le nombre des membres aux cortès est de 410; on connaît maintenant le résultat de 397 élections. Il ne reste donc plus à connaître le résultat que de dix districts, car le ministère a ajourné les élections dans trois collèges, les listes électorales dressées sous la précédente administration, et qui ont servi pour le vote actuel, ayant été reconnues fausses. A Cadix, notamment, ville de 80,000 âmes, il y avait seulement 2,000 électeurs inscrits.

Parmi les ex-ministres conservateurs, MM. Malcampo, Balaguer, Ulla seulement ont été élus. MM. Rios-Rosas, Canovas del Castillo ont échoué.

L'idée républicaine gagne décidément du terrain dans ces milieux calmes et rassurés, sur lesquels elle ne s'appuyait pas encore, dans ces derniers temps, et dont il faut pourtant qu'elle obtienne l'appui, si elle veut durer. Ph-

cargaison à bord de leur vaisseau, mais non pas la totalité, à beaucoup près, et ils étaient capables de filer avant le jour avec ce qu'ils avaient pris. Inutile de vous dire que j'étais désormais résigné au pire. Le pilote devait être un espion de l'ennemi, qui avait réussi à s'insinuer dans la confiance de nos consignataires.

Lui ou probablement ceux qui l'employaient avaient eu vent de notre approche et soupçonné la nature de notre cargaison; on avait choisi, pour nous y faire jeter l'ancre, le mouillage où il était le plus facile de nous surprendre, et nous avions subi la conséquence de la faute d'avoir un petit équipage, par suite un quart insuffisant. Tout cela sautait aux yeux; mais quel est-ce que le pilote voulait faire de moi? Ma parole d'honneur, cela me donne la chair de poule seulement de vous dire ce qu'il fit. Quand tous les autres furent sortis du brick, sauf le pilote et deux matelots espagnols, ces derniers me prirent, garrottèrent et bâillonnèrent comme j'étais, me traînèrent à fond de cale, et j'y fus amarré de façon à pouvoir me tourner de côté, mais non pas me rouler assez librement pour changer de place; puis ils m'abandonnèrent. Tous deux me parurent pris de boisson; néanmoins ce diable de pilote était de sang-froid, notez-le bien, autant que je le suis à présent.

Je restai étendu dans l'obscurité pendant quelque temps; mon cœur battait comme s'il eût voulu s'élever hors de moi. Au bout de cinq minutes environ, le pilote descendit seul. Il tenait le maudit chandelier plat du capitaine et une vrille de charpentier dans une main, de l'autre une longue et fine corde de coton huilée. Il posa le chandelier, avec une chandelle allumée dedans, à deux pieds de

seurs journaux publient des extraits des discours qui ont été prononcés dans un banquet, organisé à Quillebeuf, en Normandie, par plusieurs conseillers généraux, banquet auquel assistaient des « bourgeois », manufacturiers, armateurs, agriculteurs, etc. On y voyait encore le préfet de l'Eure, le sous-préfet de Pont-Audemer, les députés du département, les conseillers généraux.

Deux discours surtout paraissent avoir été remarqués, celui de M. le comte d'Osmoy, secrétaire du centre gauche, et celui de M. Paul de Salvandy.

Nous extrayons du premier de ces discours les lignes suivantes :

Point d'équivoques! Pour ma part, je ne l'aime pas. Membre du centre gauche, je crois qu'il faut, comme vient de le dire notre honorable préfet, nous grouper autour de l'homme éminent qui nous gouverne. La mission que s'est donnée le centre gauche, vous la connaissez, elle a été nettement définie et traitée dans le programme du général Chanzy, auquel, pour ma part, j'ai adhéré, parce que je crois que cette politique est la meilleure. Groupés autour de M. Thiers, nous voulons, avec lui, sauvegarder tout ce qui constitue les bases de la société : la religion, la famille, la propriété, l'ordre matériel et moral.

L'Europe, le monde entier, assistent à la lutte que nous soutenons en ce moment pour nous relever de nos revers, et admet l'homme de cœur et d'énergie qui nous y sert de guide. On applaudit à cette politique nouvelle, à laquelle nul n'avait pensé, à cet esprit de patriotisme, qui appelle à concourir à l'œuvre commune toutes les bonnes volontés, tous ceux qui veulent mettre l'amour du pays au-dessus de l'amour d'un parti. Il s'est écrit, dans le périodique où nous nous trouvons : « La France s'embrase! Venez à moi! »

Tel est le caractère de la mission que s'est donnée M. Thiers. Et il l'a de nouveau affirmé par les paroles qu'il a prononcées à la tribune, quelques jours avant la séparation de l'Assemblée. Ces paroles, tout le monde s'en souvient, élargissent toute équivoque, et rendaient toute discussion inutile.

Messieurs, je parle ici en mon nom personnel, sans doute; mais je crois traduire fidèlement la pensée d'un grand nombre de mes amis du centre gauche en définissant notre politique comme je viens de le faire : politique d'ordre, de réparation, de régénération politique, de sauvegarde pour tous les grands principes sociaux que j'ai énumérés tout à l'heure; mais politique aussi de progrès et de véritable libéralisme. Nous croyons que l'avenir de la France est dans la politique indiquée et suivie par M. Thiers et par le programme du centre gauche. Nous poursuivons donc l'accomplissement de cette politique, en nous serrant autour du drapeau de la France que tient si haut et si fermement M. Thiers. Mais nous ne sommes et ne serons jamais ni des jacobins ni des révolutionnaires, et si l'opinion du pays est contraire à ces idées nous nous inclinons devant l'expression de la volonté de la majorité. Nous voulons être, avec l'illustre chef actuel de l'Etat, le grand parti de l'ordre, de l'avenir, et point une faction.

On sait quel est le programme du centre gauche; nous l'avons publié il y a peu de semaines. Ce groupe important de la Chambre se rallie sincèrement et absolument à la République.

C'est encore ce qu'a dit, à ce banquet de Quillebeuf, M. de Salvandy, qui, lui, pourtant est fils d'un ancien ministre de Louis-Philippe :

C'est à la politique de l'homme d'Etat éminent qui nous gouverne qu'il faut nous rallier. Nous croyons que c'est à la politique conservatrice que la France doit, désormais, confier ses destinées; nous croyons que c'est cette forme de gouvernement qui peut le mieux nous unir, rallier et grouper les forces nationales. Nous acceptons donc la République, sans mettre pourtant, de côté, ni nos affections, ni nos souvenirs.

Mais nous prenons le pays tel qu'il nous apparaît, tel qu'il se présente, avec les nécessités actuelles. Nous voulons cette République conservatrice de toutes les bases sociales : religion, famille, propriété, sans lesquelles rien d'ordonné n'existe chez les nations.

mon visage environ et tout contre le flanc du vaisseau. La clarté était faible, mais suffisante pour me permettre de voir une douzaine de barils de poudre ou davantage laissés tout autour de moi dans la cale. Je commençai à soupçonner son projet aussitôt que j'eus aperçu les barils. L'horreur s'empara de moi de la tête aux pieds, et la sueur me coulait du visage comme de l'eau. Je le vis se diriger ensuite vers l'un des barils de poudre appuyés contre la chandelle et à trois pieds de distance environ. Il perça un trou dans le baril avec sa vrille, et l'horrible bruit se mit à couler doucement, comme l'enfer, dans le creux de sa main, placée dessous pour la recevoir. Quand il eut une bonne poignée, il boucha le trou en y poussant un bout de son fil de coton huilé, puis il frota de poudre le fil dans toute sa longueur jusqu'à ce qu'il l'eût entièrement noirci; la chose qu'il fit ensuite, aussi vrai que je suis assis où vous me voyez, aussi vrai que le ciel est au-dessus de nous, — la chose qu'il fit fut d'approcher de la chandelle allumée près de mon visage cette longue, mince, noire, épouvantable corde à feu, de l'enrouler plusieurs fois autour de la chandelle, à un tiers à peu près de sa hauteur en mesurant depuis la flamme jusqu'à la corlette du chandelier. Il fit cela, s'assura que mes cordes étaient solides, puis, son visage presque collé au mien, il murmura dans mon oreille : — Sautes avec le brick!

L'instant d'après il était sur le pont; lui et les deux autres refermèrent au-dessus de ma tête le panneau d'écouille; à l'extrémité d'une échelle de moi, ils ne l'avaient pas tout à fait ajusté, et quand je regardais dans cette direction, je voyais luire un fil de jour. J'en-

tendis la goélette s'éloigner... splash! splash!... s'éloigner dans le calme plat, afin d'aller attendre le vent au large. Splash, splash! Ce bruit retentit, s'affaiblissant toujours pendant un quart d'heure et plus. Tandis qu'il sonnait dans mes oreilles, mes yeux se fixaient sur la chandelle. Etant neuve, elle pouvait, laissée à elle-même, brûler six ou sept heures; la corde à feu était enroulée à un tiers de la hauteur, par conséquent la flamme mettrait deux heures à l'atteindre. Je gisais bâillonné, lié, rivé au fond du vaisseau, — il me semblait que ma vie brûlait avec cette chandelle, — je gisais seul, en mer, voué à un sort atroce et inévitable, qui, de seconde en seconde, se rapprochait visiblement. Un tel supplice devait durer deux heures; impossible de me défendre, impossible d'appeler au secours; le miracle, c'est que je n'aie pas triché à ce jeu et rendu inutiles la flamme, l'étopille, la poudre, en exprimant d'horreur avant la fin de ma première demi-heure à fond de cale.

Je ne vous dirai pas exactement combien de temps je conservai l'usage de mes sens après que le clapotement des avions eut cessé. Je puis me rappeler tout ce que j'ai fait et pensé jusqu'à un certain point; mais, passé ce certain point, j'emmêle tout, et je me perds dans mes souvenirs, comme je me perds cette fois dans mes émotions. Au moment où le panneau d'écouille retomba sur moi, je commençai, comme tout autre aurait fait à ma place, par un effort insensé pour dégager mes mains. Dans la folie terreur qui me maîtrisait, je coupai ma chair avec les amarres comme si elles eussent été des lames de canif, mais je ne les détrempai pas pour cela. J'avais moins de chance encore de rendre mes jambes libres ou de m'arracher aux cordes qui me tenaient

Ces paroles ont été vivement applaudies. L'Assemblée a acclamé la République, avec ses députés et ses conseillers généraux.

Nous voyons dans ce fait un symptôme heureux de l'état des esprits. Que la bourgeoisie accepte la République, et celle-ci est fondée! Nous dirons plus : la République ne peut être fondée, qu'à la condition que la bourgeoisie l'accepte; et ce qui vient de se passer en Normandie nous permet d'espérer qu'elle l'acceptera en effet.

Nous ajouterons encore une réflexion, qui nous conduit dans un ordre d'idées un peu différent et moins élevé, mais fort important toutefois : on a beaucoup reproché au parti radical les banquets qu'il organisait de proche en proche pour mettre ses chefs en rapport avec le suffrage universel; aujourd'hui les républicains modérés imitent les radicaux, et nous croyons devoir les en féliciter vivement, en les engageant à poursuivre. Lorsqu'on vit dans un pays qui possède le suffrage universel, il faut savoir s'accommoder aux circonstances, et si l'on prétend exercer quelque influence, se soumettre aux conditions communes.

Pour agir sur le suffrage universel, il faut aller trouver; pour convaincre le peuple, il faut se mêler au peuple, lui parler, lui prouver que l'on a raison. Ces mœurs d'un pays républicain, nous sommes heureux de voir que la bourgeoisie de Normandie commence à s'en approprier. Ce sera tout bénéfice pour elle et pour la République modérée. Nous faisons des vœux pour que la bourgeoisie du reste de la France imite cet exemple.

Les journaux bonapartistes ont toutes les audaces.

L'Ordre posait hier la question suivante :

« Si Napoléon III était encore aux Tuileries, aurions-nous l'état de siège? »

A cette question l'*Opinion nationale* en oppose une autre, qui, dit-elle, se présente tout naturellement :

« Si Napoléon III n'avait jamais été aux Tuileries, aurions-nous les Prussiens à Belfort? »

Et l'on pourrait ajouter : « Aurions-nous perdu l'Alsace et la Lorraine, aurions-nous payé cinq milliards? »

Nous avons signalé, il y a peu de jours, le livre que vient de faire paraître M. le général Ulrich, le défenseur de Strasbourg, pour rétablir la vérité des faits, si étrangement défigurés par le rapport du conseil d'enquête. Nous nous proposons de revenir sur cet ouvrage, qui est un tableau absolument fidèle de l'histoire militaire des derniers jours de Strasbourg. Nous n'aurions pu pourtant, en parlant de la défense du brave général, que répéter ce que nous avons dit à plusieurs reprises déjà, ici même et ailleurs, dans des journaux et dans

tendis la goélette s'éloigner... splash! splash!... s'éloigner dans le calme plat, afin d'aller attendre le vent au large. Splash, splash! Ce bruit retentit, s'affaiblissant toujours pendant un quart d'heure et plus. Tandis qu'il sonnait dans mes oreilles, mes yeux se fixaient sur la chandelle. Etant neuve, elle pouvait, laissée à elle-même, brûler six ou sept heures; la corde à feu était enroulée à un tiers de la hauteur, par conséquent la flamme mettrait deux heures à l'atteindre. Je gisais bâillonné, lié, rivé au fond du vaisseau, — il me semblait que ma vie brûlait avec cette chandelle, — je gisais seul, en mer, voué à un sort atroce et inévitable, qui, de seconde en seconde, se rapprochait visiblement. Un tel supplice devait durer deux heures; impossible de me défendre, impossible d'appeler au secours; le miracle, c'est que je n'aie pas triché à ce jeu et rendu inutiles la flamme, l'étopille, la poudre, en exprimant d'horreur avant la fin de ma première demi-heure à fond de cale.

Je ne vous dirai pas exactement combien de temps je conservai l'usage de mes sens après que le clapotement des avions eut cessé. Je puis me rappeler tout ce que j'ai fait et pensé jusqu'à un certain point; mais, passé ce certain point, j'emmêle tout, et je me perds dans mes souvenirs, comme je me perds cette fois dans mes émotions. Au moment où le panneau d'écouille retomba sur moi, je commençai, comme tout autre aurait fait à ma place, par un effort insensé pour dégager mes mains. Dans la folie terreur qui me maîtrisait, je coupai ma chair avec les amarres comme si elles eussent été des lames de canif, mais je ne les détrempai pas pour cela. J'avais moins de chance encore de rendre mes jambes libres ou de m'arracher aux cordes qui me tenaient

des livres; nous préférons donc emprunter au *Journal des Débats* l'article qu'il publie aujourd'hui sur ce sujet; on ne saurait mieux dire, ni plus vrai.

Le général Ulrich a déployé à Strasbourg une énergie désespérée, que ne peuvent point apprécier ceux qui n'ont point vu l'état d'abandon complet de cette forteresse au moment de l'invasion; il a dû se sentir perdu dès le premier jour, car on ne lui avait rien laissé pour se défendre; il n'en a pas moins résisté pendant six semaines, forçant l'ennemi à passer par tous les travaux du siège, et ne capitulant que le jour où, les brèches étant pratiquées, l'assaut allait être livré, assaut qu'il n'était pas en état de repousser. Ceux qui ont été, à Strasbourg même, en relations directes et personnelles avec le général ont conçu pour lui les sentiments de la plus respectueuse et de la plus inaltérable sympathie; le général Ulrich a été l'homme loyal par excellence, rive à son devoir, souffrant douloureusement des malheurs qui le lui étaient permis de détourner de cette ville, faisant ce qu'il devait, et, pour le reste, laissant faire la destinée.

Quand le général Ulrich fut cité à comparaître devant le conseil d'enquête, il aurait eu le droit, lui, que l'on avait abandonné avec une garnison ridicule, lui, à qui personne ne songea à venir en aide, lui, à qui Mac-Mahon enlevait encore, à la veille de l'investissement, des vivres et des munitions, il aurait eu le droit de dire à ses juges : « C'est moi qui suis accusateur ici! »

On sait que les ministres et les généraux qui ont laissé une place forte comme Strasbourg dans l'état pitoyable où je la trouvais? Ont-ils comparu devant un tribunal? Ont-ils été jugés? Et s'ils ne l'ont pas été encore, c'est moi qui, au nom de mes compagnons d'armes tués, au nom des citoyens, des femmes et des enfants de Strasbourg massacrés et brûlés, c'est moi qui viens les accuser ici et demander leur mise en jugement! Et alors, quand vous les aurez jugés, jugez-moi! »

On sait ce qui attendait le malheureux vix général! On ne lui permit même pas de produire sa défense; on ne lui communiqua même pas les rapports sur lesquels on allait le condamner! Et, en fin de compte, le seul général qui ne capitula pas avant d'avoir forcé l'ennemi à ouvrir les brèches, fut le seul aussi que le conseil d'enquête... blâma!

Le général, à la fin de son livre, exprime l'espoir et la confiance que l'histoire ne confirmera pas cet arrêt. Cette confiance, nous la partageons pleinement. L'heure de la justice et de la réparation a commencé pour le général Ulrich, le lendemain même du jour de la publication de cet arrêt étrange du conseil d'enquête.

A. S.

Voici l'article du *Journal des Débats* :

Quelle opinion que l'on ait sur le général Ulrich, sur la manière dont il défendit Strasbourg et sur les circonstances dans lesquelles il capitula, il est impossible de parler de ce malheureux soldat et même de le blâmer sans le plaindre. Aucun nom n'a été plus glorieux que le sien pendant quelques jours; aucun a excité à un plus haut degré l'admiration populaire; il semblait qu'au milieu de nos désastres et de nos humiliations, le général Ulrich, seul, avait tenu haut et ferme le drapeau de la France, que Strasbourg avait effacé Sedan. Tout d'un coup le vent a tourné, le soupçon a dissipé la confiance; enfin l'avis motivé du conseil d'enquête sur les capitulations est venu donner un démenti froid et implacable à nos plus chères croyances. Le général Ulrich a été renversé de la hauteur d'estime où nous l'avions placé et la chute a été si rapide, si profonde que, malgré tant d'autres chutes plus éclatantes encore, malgré les coups qui ont frappé au cœur même de la patrie, les âmes généreuses ont conservé pour l'illustre défenseur de Strasbourg un sentiment par-

étendu; je retombai à demi suffoqué; le bâillon, vous comprenez, n'était pas le moindre de mes ennemis, je ne parvenais à respirer librement que par le nez, et c'est peu lorsqu'il s'agit de faire appel à toutes les forces de son corps.

Je retombai, restai en repos et repris ma respiration, les yeux toujours fixés et comme tendus sur cette chandelle. Tandis que je la regardais, l'idée me vint d'essayer de la souffler au moyen de mes narines; mais elle était placée trop haut au-dessus de moi et trop loin pour être atteinte de cette manière. J'essayai, j'essayai de nouveau, j'essayai encore, puis j'y renonçai et me tins tranquille une fois de plus; il me semblait que mes yeux enflammés devaient briller sur la chandelle comme la chandelle brillait sur moi. Les avions de la goélette ne faisaient plus qu'un bruit presque indistinct : splash! splash! plus bas encore : splash! splash!

Sans perdre tout à fait la tête, je commençai à la sentir se troubler déjà. La mèche de la chandelle s'allongait de plus en plus, et le bout de suif entre la flamme et la corde à feu, auquel était mesurée ma vie, se raccourcissait de plus en plus aussi. Je calculai que j'avais moins d'une heure et demie à vivre. — Une heure et demie! Dans cet espace de temps, j'avais-il quelque chance que un bateau vint du rivage au secours du brick? Soit que la terre près de laquelle le navire était à l'ancre nous appartint, soit qu'elle fût à l'ennemi, je concevais que, tôt ou tard, il faudrait bien qu'on hâtât le brick, ne fût-ce que parce qu'il était étranger en ces parages. La question pour moi était de savoir si on le hâterait assez tôt. Le soleil n'était pas encore levé, je pouvais m'en rendre compte à travers l'entrebail-

lulier de compassion respectueuse. Était-ce sa faute, après tout, si nous avions fait de lui un idole qu'il a fallu briser? Était-ce sa faute si nous nous étions complais à l'ériger en héros? Devions-nous nous venger sur sa personne des entraînements de notre imagination? Sans doute, le général Ulrich ne méritait pas tout l'enthousiasme qui, ne sachant où se prendre, s'était d'abord attaché à lui, mais il méritait moins encore le jugement sévère dont on l'accable :

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité!

Pour s'en convaincre, il suffit de lire les documents relatifs au siège de Strasbourg, que le général vient de publier : ces documents et quelques phrases pour les relier entre eux forment tout sa défense. Il l'adresse à l'opinion publique, le conseil d'enquête n'a pas voulu l'écouter. Lorsqu'il a demandé à produire et à faire valoir les pièces justificatives que nous avons sous les yeux : « C'est inutile », lui a-t-on répondu, et il a dû se retirer. C'est inutile! Inutile d'entendre un accusé qui comparait de sa personne et demande à s'expliquer! Le général se plaint amèrement de cet outrage procédural, et quand même il aurait tenu sur tous les autres points, il aurait raison sur celui-là.

Lisons donc les documents que nous présente le général Ulrich. Ce qui ressort clairement de cette lecture, c'est que Strasbourg manquait, lorsqu'il a été investi, de toutes les ressources nécessaires pour soutenir un long siège et pour inquiéter les assiégeants par de vigoureuses sorties. La garnison était insignifiante : elle se composait d'un régiment de ligne et des volontaires démobilisés qui avaient quitté le champ de bataille de Froeschwiller et s'étaient jetés dans la place en désordre.

Que pouvait-on faire avec des troupes si peu nombreuses et composées de pareils éléments? On pouvait armer la population; le général Ulrich l'a fait, mais avec une prudence et des précautions que la presse radicale lui reproche, et dont nous ne saurions, pour notre compte, assez le louer.

L'artillerie faisait aussi défaut, soit en matériel, soit en hommes : 240 ou 250 canons de tous les calibres, et qui n'étaient pas même mis en batterie au commencement du mois d'août 1870; un demi-régiment et deux dépôts, c'était tout. Quant au génie, il était avantagusement représenté par huit hommes, huit sous-officiers, cinq officiers et le directeur des fortifications.

Nous indiquons ces chiffres parce qu'ils sont pitoyables, et trop propres, hélas! à donner une juste idée de l'ensemble des moyens de défense dont le général Ulrich a disposé. Le conseil d'enquête n'a pas tenu compte de ces détails, il s'est même refusé à en prendre connaissance.

Voulez-vous un exemple de la manière de procéder du conseil d'enquête? Un article du règlement ordonne au défenseur d'une place assiégée d'opposer partout un front de palissades à l'ennemi; le général Ulrich l'a-t-il fait? — Non. — Blâmé! — Mais, dit le général, il m'aurait fallu 100,000 palissades, et je n'en avais que 30,000 dont je me suis servi de mon mieux. — N'imitez pas l'article d'enquête dans cette direction : il fallait faire les palissades qui manquaient. J'en ai fait autant que j'ai pu, reprend le général : les ouvriers travaillaient nuit et jour sous le feu de l'ennemi; à peine les palissades étaient-elles faites qu'on les mettait en place; à peine étaient-elles en place qu'un obus les balayait. D'ailleurs, tous les points importants en ont été garnis, et l'assiégeant en a trouvé sur tous ceux où il s'est présenté. — Tout cela est inutile! Il n'y avait pas de palissades partout, et l'article est formel. Vous serez blâmé, vous dis-je, car il est si facile de trouver des paroles de blâme que des palissades, et d'appliquer un règlement vieilli, qui n'est plus en rapport avec les progrès de l'artillerie moderne, que de s'inspirer d'une situation nouvelle et de la juger avec une conscience libre. Mais n'est-ce pas de dire comme le proverbe : « La lettre tue et l'esprit vivifie? »

Le conseil d'enquête, avons-nous besoin de le déclarer, n'a pas tort sur tous les points : le général Ulrich le reconnaît lui-même, et il y a quelque chose qui fait mal à l'entendre s'écrier à tout propos : Mais pourquoi m'avez-vous pris pour un grand homme? Pourquoi m'avez-vous cru plus habile que je n'étais? J'ai fait ce que j'ai pu. J'ai usé de mon mieux de mes ressources avec toute l'énergie que l'âge m'a laissée.

J'ai prolongé la lutte jusqu'à la dernière extrémité; j'ai repoussé les propositions de l'ennemi; j'ai résisté à ses tentations lorsqu'il s'adressait à l'humanité de mon cœur. Tout le monde en a-t-il fait autant autrefois? Non, certes, lorsque j'ai rendu la place, deux brèches énormes la livraient déjà : quelques heures de plus et Strasbourg était pris d'assaut. « Tout ou rien la lumière se fera, ajoute le général, la vérité viendra remplacer les passions haineuses et jalouses, et le nom du général Ulrich restera honorablement attaché à celui de Strasbourg, non comme celui d'un héros, titre auquel je n'ai aucun préjugé, mais comme celui d'un soldat qui a fait son devoir. Peut-être n'aurai-je pas le bonheur de voir ce jour futur; mais, ma famille, je l'espère, sera plus heureuse que moi. » Oui, général, votre espérance ne sera pas trompée. L'opinion publique, après des oscillations extrêmes en tous sens, s'arrêtera enfin à

le curé soient exclus des bureaux de bienfaisance, qu'un prix soit fondé pour rechercher les causes de l'accroissement du nombre des enfants trouvés ; que des salles à un lit soient disposées dans les hôpitaux pour le service des accouchements, etc., etc., etc.

M. Dalin demande à quel titre le conseil voudrait s'ingérer dans la disposition des salles d'hôpitaux et en général dans l'administration de ces établissements. Le conseil n'a ni le droit ni la compétence nécessaires. Il en appelle à M. Gailleton qui exprime le même avis.

Quant à la dernière proposition de M. Durand est mise aux voix à main levée, un certain nombre de conseillers s'abstiennent ; M. Carle les foudroie d'un regard. « On ne vote pas », dit-il... Les bras s'élèvent, et la proposition est votée.

Après le rapport de M. Durand et la discussion des propositions qui le terminent, vient celui de M. Falcouet sur les établissements de bienfaisance.

Il s'agit de subventions accordées chaque année à différents établissements de bienfaisance. Il paraît que ces établissements ne seraient pas en faveur auprès de la majorité du conseil. Aussi a-t-on déjà, l'année passée, supprimé plusieurs allocations et réduit, de 17,800 fr. à 11,300 fr. le crédit total affecté à cet usage. Cette fois, M. Falcouet propose une nouvelle réduction qui le ramènerait à 7,200 fr.

M. Dalin demande d'abord qu'on rétablisse le crédit primitif de 17,800 fr., c'est-à-dire qu'on rende aux institutions suivantes leurs allocations habituelles : *Orphelinat de Saint-Joseph, Refuge Saint-Michel, Œuvre des infirmes de Sainte-Elisabeth, Œuvre des Hospitaliers veilleurs, Société religieuse de Saint-Joseph d'Oullins, Œuvre du travail de Marie, Providence de l'abbé Chevrier, Orphelinat de Saint-Sorlin.*

M. Dalin s'étonne de voir des membres représentant les cantons de Lyon proposer la suppression de ces crédits dont la ville est seule à profiter, lorsque lui, conseiller d'un canton rural, en accepte, en demande le maintien. Il éprouve une tristesse profonde à voir que, par une hostilité systématique, on propose de frapper d'une disgrâce des institutions comme celle de Saint-François-Régis, qui fait légitimer les enfants et régulariser les unions, ou celle des incurables d'Anay qui recueille des malheureux dont personne n'a plus le courage ou la volonté de s'occuper. Pour lui, il est d'avis qu'il faut encourager ceux qui font le bien, sans acception de noms ou de personnes.

M. Carle rappelle qu'il a été chargé de la visite de l'œuvre des incurables d'Anay, avec M. Michaud, et qu'il a été frappé de la bonne tenue de cet établissement. Il en appelle au souvenir de M. Michaud.

La proposition de M. Dalin n'en est pas moins rejetée par 15 voix contre 9. Il est vrai qu'elle ne comprend pas encore les incurables sur lesquels il sera statué par un vote séparé.

M. Dalin propose, en effet, non plus le retour à l'ancien crédit de 17,800 fr., mais le maintien du chiffre de l'année passée, 11,300 fr., se répartissant sur 12 établissements, parmi lesquels les incurables. On décide de voter d'abord les 7,200 fr. que le rapport propose de maintenir. Voici les 8 sociétés sur lesquelles ils se répartissent : *Refuge de Notre-Dame de Compassion, Asile des Sœurs-Muets adultes, Œuvre des Dames du Calvaire, Société de patronage des Enfants-Pauvres, Œuvre de Saint-Léonard, Société de patronage des jeunes filles, Colonie agricole de Métray, Société laïque de Saint-Joseph.* Ce crédit est voté. (3 voix contre).

Restent quatre œuvres soutenues l'année passée, que M. Dalin propose de soutenir encore, et auxquelles le rapport conclut à supprimer toute allocation. Un vote sur chacune d'elles séparément.

D'abord, la *Société de Saint-François-Régis*. M. Durand dit qu'on a prétendu qu'elle mariait les gens et légitimait les enfants. C'est possible, il ne l'examine pas ; mais du moment qu'elle porte un nom de saint, elle doit être tenue par un curé, et si elle est tenue par un curé, elle doit avoir un but religieux.

Le crédit est néanmoins adopté, ainsi que celui qui concerne l'œuvre des incurables d'Anay. En revanche, ceux qu'on réclame pour la *Société de patronage des jeunes libérés*, et de l'œuvre de Saint-Maurice (protection et surveillance des filles de soldats) sont rejetés.

M. Durand réclame à grands cris la fin de la séance, quoique l'ordre du jour ne soit pas épuisé à moitié ; mais on impose encore un rapport de M. Frenet sur les sœurs et muets.

Nous aurions en effet trop perdu à attendre. On connaît les proclamations ambigües du maire de Charly... Ce rapport les surpasse encore. En deux ou trois minutes, M. Frenet réussit à plonger ses collègues dans la stupeur la plus complète. Et après la lecture, M. Durand réclame, sans aucune protestation, cette fois, la clôture. Il est 4 heures 1/2.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDECHE.

Le conseil général de l'Ardeche a clos sa session le 28 août. Il a renouvelé ses vœux en faveur de l'instruction primaire, obligatoire et gratuite et de l'établissement d'une faculté de médecine à Lyon.

Il a également émis, sur la proposition de M. Chailamet, un vœu en faveur de l'établissement d'une école primaire supérieure dans chaque canton, dans les termes suivants :

Considérant qu'entre les écoles primaires et les établissements d'instruction secondaire il existe une lacune dans notre enseignement public et que cette lacune ne peut être comblée que par la création d'écoles intermédiaires appropriées aux besoins de la petite classe moyenne ;

Considérant que cet enseignement primaire supérieur, qui s'adresserait aux fils des petits propriétaires ruraux, des fermiers aisés, des contre-maîtres, des chefs d'atelier, contribuerait puissamment aux progrès de l'agriculture et de l'industrie ;

Considérant qu'avec les idées de décentralisation et de liberté municipale qui tendent à prévaloir, il est plus urgent que jamais de préparer dans les plus petites communes, par une instruction plus complète que l'instruction élémentaire, des hommes capables d'exercer les fonctions de maires et de conseillers municipaux, lesquelles deviendront plus difficiles avec l'autonomie communale ;

Considérant que ceux auxquels serait destiné ce nouvel enseignement sont administrativement les plus intéressés à ce qu'il soit donné dans les plus petites communes, et par suite pour préserver le suffrage universel des écarts et des surprises qui nous ont fait tant de mal dans le passé ;

Considérant, d'autre part, que si l'enseignement secondaire, qui est un enseignement de luxe, peut sans inconvénient aller se chercher ailleurs, il importe que l'enseignement primaire, plus supérieur, se rapproche autant que possible des populations afin d'imposer peu de frais de déplacement et de laisser les enfants sous la surveillance de leurs familles ;

Le conseil général de l'Ardeche émet le vœu qu'une somme soit inscrite au budget de l'instruction publique pour contribuer à l'établissement d'une école primaire supérieure dans chaque chef-lieu de canton.

Ce vœu a été adopté à la presque unanimité.

Après la clôture de la session, 17 conseillers

sur 30, et dans le nombre se trouvent tous les membres du bureau et tous les membres de la commission départementale, ont signé l'adresse suivante à M. le président de la République :

Monsieur le président,
Les sous-signés, tous membres du conseil général de l'Ardeche, viennent de clore leur session, et ils ne veulent pas se séparer sans vous exprimer leur reconnaissance pour l'infatigable activité avec laquelle vous travaillez à préparer la prochaine libération du territoire et à faire revivre un pays si profondément ébranlé. Après des désastres inouïs, la France, sous votre direction, manifeste une vitalité et étale des ressources qui trompent les prévisions et de ceux qui croyaient à sa décadence et de ceux qui attendaient son salut de la restauration d'une monarchie. Interprètes des populations qui nous ont élus, nous avons le droit de dire que si elles étaient avec vous quand vous cherchiez à empêcher la guerre et quand vous êtes parvenus à en arrêter les catastrophes, elles sont plus que jamais avec vous aujourd'hui, lorsque, insensibles aux attaques des partis, vous mettez le comble à votre gloire, en ouvrant à la France une ère nouvelle de paix, de prospérité, de liberté, par l'établissement définitif de la République.

(Suivent les signatures.)

NOTES

SUR L'ORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES À LYON.

II

La partie de notre tâche que nous allons aborder n'est point, à la vérité, la moins délicate : s'attaquer à un préjugé est toujours dangereux. Nous dirons néanmoins, tout d'abord, que l'on s'était trop généralement fait des bibliothèques populaires une idée fautive, absolument fautive. A en croire certains gens et certains journaux, l'on n'y trouvait que des productions malsaines, propres à exciter les passions dangereuses et les tendances subversives de certaines classes, bien plus qu'à leur ouvrir les yeux et à leur pénétrer dans les esprits les éléments d'une instruction vraiment scientifique et vraiment morale : c'était, en un mot, un véritable foyer de propagande radicale, le digne complément d'un enseignement démagogique. Ce sont ces jugements prématurés et irréfléchis que nous voudrions essayer de réformer, en les ramenant à une appréciation plus juste et plus vraie. Pour cela, il nous suffira de passer rapidement en revue les différents ouvrages qui composent les catalogues.

Les ouvrages de sciences (géographie, voyages, astronomie, physique, mécanique, etc.) y entrent pour six dixièmes environ ; l'histoire, pour deux dixièmes ; la philosophie, la morale et la littérature, pour les deux dixièmes parties.

Les ouvrages scientifiques font presque tous partie de collections estimées à juste titre, et que l'on ne saurait assurément suspecter d'un esprit de propagande socialiste ou politique quelconque ; nous voulons parler du *Magasin pittoresque*, du *Magasin d'éducation*, que dirige le savant auteur d'une *Bouche de pain*, de l'*Univers pittoresque*, de la *Bibliothèque des Merveilles*, des *Annales de l'Académie des Sciences*, du *Tour du Monde*, de l'*Histoire générale des Voyages* (traduite de l'anglais), des récits des grandes explorations modernes de Baker, d'Irving, de Belvidin, de Burton, de Speke et de Grant, de Livingstone, etc. ; nous voulons parler surtout de cette intéressante série d'ouvrages de science vulgarisatrice, à laquelle MM. Louis Figuier, Pouchet, E. Reclus, Mangin, Amédée Guillemin, Jules Verne, etc., ont apporté leur savante collaboration. Ajoutons à cela un certain nombre d'ouvrages de théorie et d'application industrielle, tels que les œuvres de Gomard, de Morand, de Bezou, de Raudot, de Pariset, etc., qui ont trait à la grande industrie lyonnaise de la soierie, et sont, pour la plupart, des dons de la chambre de commerce ; le public de la Croix-Rousse, en particulier, y peut trouver un utile complément à l'éducation presque entièrement pratique qu'il reçoit généralement.

Une bonne partie des ouvrages historiques est consacrée à l'histoire locale, représentée par MM. Montfalcon, Clerjon, Thomas, Morin, et surtout par la collection variée qui provient d'un don de M. Jacquet, conservateur des bibliothèques. En fait d'histoire de la France et d'histoire générale, nous trouvons : l'*Histoire populaire illustrée*, publiée sous la direction anonyme de M. Duruy ; la collection des *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de France* (70 vol.) ; les *Mémoires*, essais et travaux divers de Thon, du duc de Saint-Simon, de Rollin, de Silhon, de l'abbé de Montgaillard, de Dulaure, de Segur, d'Augustin Thierry, de Thiers, de Mignet, de Barante, de de Lacretelle, de Guizot, de Lavallée, etc., et jusqu'à *l'Évangile de Jésus-Christ* du vertueux Lhomond, et à l'*Histoire de France* du fantasiste Anquetil.

En économie politique et en philosophie, nous citerons : les *Sophismes économiques* de Bastiat, dont on ne saurait trop recommander la lecture aux classes ouvrières, et dont un exemplaire a été sagement déposé dans chacune des bibliothèques ; les *Œuvres* de Damoth (données par la chambre de commerce), et en particulier sa remarquable *Introduction à l'étude de l'économie politique* ; l'*Essai de politique industrielle* de Michel Chevalier ; les œuvres philosophiques de Platon, la Boétie, Descartes, Pascal, Bossuet, Fénelon, Massillon (y compris le *Petit Carême*), Fénelon, Leibnitz, Volney, Cabanis, Fontenelle, Montesquieu, Voltaire, J.-J. Rousseau et Laromiguières.

En fait de littérature, outre la collection obligée des classiques antiques et de classiques du xvi^e siècle, nous trouvons M^{me} de Sévigné, Denis, Beaumarchais, Chateaubriand (y compris le *Génie du Christianisme*), Lamartine et V. Hugo. — Quant aux romans, nous les citerons tous ; ce sont : le *Voyage de Jean Anacharsis*, *Paul et Virginie*, les romans de Marmontel (les *Incas*, *Contes moraux*), ceux de Voltaire (faisant partie de ses *Œuvres complètes*), ceux de Fenimore Cooper, de W. Scott et d'Erckmann-Chatrian, le *Vicaire de Wakefield*, les *Misérables* (faisant partie des *Œuvres complètes* de V. Hugo), et enfin le *Juif-Errant*, d'Eugène Sue (ce dernier ouvrage est le don d'une lecture de l'arrondissement de Perrache, il n'a d'ailleurs jamais été demandé, pas plus que les romans de Voltaire).

Qu'on nous pardonne la sécheresse de ces citations ; nous avons tenu à donner une analyse fidèle des catalogues, et nous ne pouvons mieux faire, pour cela, que d'en présenter quelques extraits textuels ; nous aurions voulu les pouvoir citer en entier.

Ainsi que l'on peut s'en convaincre, ces catalogues ne renferment, après tout, rien qui sorte des limites d'une sage modération et d'une équilibre impartiale. L'on y trouve Voltaire, mais on y trouve aussi Pascal et Bossuet ; à côté de Cabanis, l'on trouve Laroniguières ; à côté des travaux historiques et critiques de M. F. Renan, l'on trouve la Bible de Lemaître de Sacy, les *Institutions chrétiennes* de Gobinet, et jusqu'à des traités sur l'amour divin. En bonne conscience, peut-on demander à des hommes autre chose que de l'impartialité ?

Gardez-vous de croire, d'ailleurs, que ce soit précisément sur les ouvrages qui s'adressent plutôt à l'imagination qu'à l'intelligence, que se porte le choix habituel du public des bibliothèques populaires ! Il nous a paru curieux d'étudier quelles étaient les tendances de ce public, quels étaient ses goûts, la direction générale de ses travaux, ses auteurs de prédilection. Or, nous avons été agréablement surpris de voir que, loin de se rejeter sur les quelques romans qui font partie du catalogue, loin même de se laisser rebuter par l'aridité de certaines études scientifiques, il demandait et lisait de préférence des ouvrages d'histoire, les récits des grandes explorations géographiques et surtout les ouvrages qui font partie de la bibliothèque des merveilles et de la collection, signalée plus haut, qui renferme les œuvres de M. L. Figuier, de M. Pouchet, de M. Reclus, etc.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, d'ailleurs, pour en donner une idée à nos lecteurs, que de placer sous leurs yeux le relevé intégral des livres qui ont été demandés dans les deux bibliothèques les plus importantes de la ville, en leur séance du 14 août dernier :

Bibliothèque de la Croix-Rousse : *Le Tour du monde* ; — *La Guyane française* (récits de voyages) ; — *L'Histoire d'Anquetil* ; — Différents ouvrages de la *Bibliothèque des merveilles* (le ciel, la terre, la vie sous-terrain) ; — *Histoire de Lyon* (Montfalcon et Clerjon) ; *Traité des tissus* ; — Montesquieu (*Œuvres diverses*) ; — *Auteurs latins* (Cicéron, Horace et Tite-Live) ; — *Les Misérables* ; Shakespeare ; — *Lamartine* ; — *Poésies* ; — Bastiat (*Sophismes*) ; — Buffon ; Rousseau (*Contrat social*) ; *Voyages de la Vénus* (donné par le ministère) ; La *Géographie* de Malte-Brun ; — Thiers (*Histoire de la Révolution*).

Bibliothèque de la Guillotière : *Histoire populaire de la France* ; — D'Origny (*Voyages en Amérique*) ; — Lesage (*Théâtre*) ; — *Le Tour du monde* ; *Le Magasin d'éducation* ; — *Le Magasin pittoresque* ; — *Histoire de l'Inquisition* ; — Lefebvre (*Alphère*) ; — Bastiat (*Sophismes*) ; — Lebas (*Annales historiques de la France*) ; — *Bibliothèque des merveilles* (Voyage) ; — *Saint-François d'Assise* (Vie) ; *L'Enfer* du Dante ; — *Histoire des inondations de Lyon*.

Nous n'ajouterons rien à ce tableau : mais nous aurons eu l'honneur, en vérité, de choisir plus mal !

(A suivre.) STEPHEN.

CHRONIQUE

Les funérailles de M. Desprez, président honoraire à la cour de Lyon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, ont eu lieu ce matin au milieu d'un grand concours. La magistrature et le barreau particulièrement ont tenu à rendre l'hommage suprême à l'homme qui les avait tous à leur honneur.

Le souvenir de M. Desprez mérite de rester et il a laissé parmi nous cette trace personnelle qui réveille nos dons précieux. Sa carrière n'a pas duré beaucoup moins de 50 ans. De 1818 à 1850 avec la robe d'avocat, depuis cette époque jusqu'en 1865, sur le siège du conseiller ou le fauteuil du président, il a été mêlé, avec une rare et fructueuse activité, au mouvement des affaires.

Comme avocat, son talent était un mélange vigoureux et original de science solide, de discussion forte, de verve piquante et incisive. Tout vivait, tout prenait couleur et saveur dans ses plaidoiries animées, où le récit, d'une clarté limpide, le portrait pittoresque, la saillie spirituelle délassaient de la discussion juridique. Il pouvait se faire écouter longtemps, car il ne cessait pas plus d'intéresser que d'instruire. C'était, dans le vrai sens du mot, un *jurisconsulte* ; science, rectitude, logique, finesse et fertilité de deductions, intuition des solutions exactes, il possédait tout cela, et à un degré éminent. Aussi a-t-il eu, plus d'une fois, l'honneur de faire jurisprudence, et nous savons tel mémoire de loi ou M. Dupin a puisé (sans se gêner et sans le dire) l'entière substance d'un de ces réquisitoires à la cour de cassation, qui sont restés classiques.

A côté des confrères qui ont jeté sur l'ordre un si vif éclat, Lombard-Quincieu, Journel, Vincent Saint-Bonnet, Favre-Gilly, Perras, Humblot, en face de la renommée éblouissante de Sauzet, il avait conquis de plein saut une très grande place, et il l'a gardée jusqu'au jour où la fatigue l'a enlevé au barreau militant.

Dans cette vie si pleine, la politique ne fut qu'un épisode assez court ; la vraie vocation de M. Desprez était pour le droit et les affaires, et ses quinze années de magistrature en rendirent un nouveau témoignage. Impartial malgré la vivacité de ses convictions, d'un jugement sûr, d'une conception rapide, d'une ressource rare, d'une abondance presque exubérante, M. Desprez est resté sur le siège du magistrat ce qu'il avait été à la barre, une personnalité de grande valeur, une personnalité singulièrement originale et attachante.

L'homme privé n'avait rien à envier à l'homme public, dont il était resté. Même modestie élevée, même solidité de principes, même richesse de verve et de saillies spirituelles dans la conversation et la franchise bonhomme. Les siens nous ont tous dit tout ce que valait son cœur et son intimité, mais ses amis (et nul n'en eut plus et de plus fidèles) ses collègues, ses anciens confrères, ont déjà, en se pressant autour de son cercueil, proclamé assez haut l'estime et les sympathies qui l'entouraient, les profonds regrets qu'il laisse derrière lui.

M. le général Bourbaki, en ce moment à Aix-les-Bains, est, dit-on, prochainement attendu à Paris, mandé par le ministre de la guerre.

Les certificats d'emprunt sont expédiés aux trésoriers généraux en province depuis dimanche ; cependant la timbre est loin d'être terminé, et il continuera jusqu'au 15 septembre, afin d'en avoir de faits d'avance pour les souscripteurs qui demanderaient la division ou la réunion de leurs certificats pendant les délais de la libération.

Le nombre des certificats nécessaires avant d'abord été estimé à douze cent mille, puis les grands établissements de crédit ont tellement multiplié les demandes des petites coupures, qu'on a dû faire augmenter le tirage jusqu'à deux millions de certificats.

Sans cette circonstance, le timbre serait achevé.

Néanmoins, l'administration comptait pouvoir faire délivrer les titres définitifs à Paris, comme dans les départements, à partir du 30 de ce mois ; jusqu'à présent, aucun avis de ce genre ne nous est parvenu.

En tout cas, le retard ne peut pas se prolonger beaucoup.

Pour en finir sur cette question, n'oublions pas de faire remarquer que toute personne qui libérera une souscription recevra un titre de rente définitif nominatif, au porteur ou mixte, et non un certificat libéré, comme cela s'était fait jusqu'à présent aux emprunts précédents.

Nous avons annoncé déjà la naissance du nouveau journal lyonnais la *France républicaine*. Aujourd'hui, nous apprenons d'une manière positive son apparition pour le 1^{er} septembre prochain.

C'est l'ancienne rédaction politique du *Progrès* qui entre dans la *France républicaine*.

Le *Châtiment* a été saisi de nouveau ce matin en arrivant à Lyon.

Le motif de ces deux saisies consécutives est probablement une liste des Français actuellement dans les villes d'au d'Allemagne, que ce journal donne pour la seconde fois.

Cette liste prise dans l'*Avenir de Vichy*, à qui elle n'a attiré aucun désagrément, n'a pu motiver cette mesure contre la feuille antiprussienne qu'on raison d'un vicié arrêté préfectoral interdisant à Lyon la vente du *Châtiment*.

Le *Salut public* annonce qu'un individu, qui dit se nommer Houpiat de Chazalon et s'attribue faussement la qualité de rédacteur du *Salut public*, a commis diverses escroqueries. Il s'est fait, entre autres, servir à crédit chez des traitants, grâce à la qualité qu'il usurpait. Pour éviter le retour de pareils actes, le *Salut* donne le signalement de leur auteur.

Agé de 35 ans environ, blond, visage maigre et couronné, attitude exaltée (au dire du plaignant). Il était vêtu : pantalon et paletot en drap gris sombre, pantoufles en peau marron, chapeau de paille blanche et noire.

Il est à remarquer que les journaux sont particulièrement exposés à voir leur nom et leur crédit exploités par des intrigants. Combien d'aventuriers les compromettent à leur insu, distribuent en leur nom des promesses de réclames ou d'éloges, se font délivrer des billets de concert ou de théâtre, ou bien simplement posent avec le titre de rédacteurs d'un journal qui ne les a jamais vus.

Le jour du concert en faveur des Alsaciens et Lorrains, nous arriva par exemple à nous-même en allant refuser nos billets, d'apprendre qu'un joli jeune homme, dont on nous donna le signalement, venait de se réclamer au nom de notre rédacteur en chef, lequel n'en avait aucune connaissance.

A cela il n'y a de remède que la publicité, et aussi la circonspection du public.

C'est par suite d'une erreur que nous avons nommé hier l'*Harmonie gauloise* comme ayant obtenu un premier prix de lecture à Genève. Cette société n'a pas concouru.

Nous voulions dire l'*Harmonie lyonnaise*. C'est cette société, dirigée par M. Laussel, qui a obtenu le prix en question.

L'accident arrivé au chemin de fer aérien est réparé. L'appareil est aussi solide et plus solide que précédemment.

Le nommé Meunier, de Lyon, réfractaire, a été condamné récemment par le conseil de guerre à un an de prison.

Le défilé des nombreux réfractaires devant la justice militaire continue.

Les séances du conseil de guerre ont lieu le matin à 4 heures.

L'administration de l'Exposition prépare, pour dimanche prochain, 1^{er} septembre, une fête de nuit.

Un feu d'artifice sera tiré par M. Arban, et le parc sera illuminé à giorno.

A partir de 6 heures du soir, le prix d'entrée dans le parc de l'Exposition est fixé à 50 centimes.

Nous recevons, réunis en brochure, toutes les discours qui ont été prononcés à l'inauguration du monument funéraire élevé à Wiedekow, près Zurich, à la mémoire des Français morts en Suisse pendant l'Internement.

Cette brochure a été imprimée par les soins de la société de bienfaisance de Zurich. Elle contient une photographie du monument et la liste de ceux de nos compatriotes dont les noms sont gravés sur la pierre. Parmi eux, nous remarquons un assez grand nombre d'enfants du Rhône.

On se souvient que nous avons parlé en détail de cette cérémonie lorsqu'elle eut lieu.

Le théâtre du Gymnase devait, si nous ne nous trompons, ouvrir ses portes dimanche 1^{er} septembre.

Mais comme il voulait donner pour sa première représentation une grande pièce en cinq actes (c'est le *Demi-Monde* d'Alexandre Dumas), les préparatifs ont pris du temps et la réouverture est retardée jusqu'au mardi 3 septembre. Les principaux artistes de la nouvelle troupe débiteront ce soir-là.

Hier, comparaisait devant le tribunal correctionnel une dame Castella, veuve d'un commissaire de police sous l'empire. Cette femme jeune encore, aux manières et à la mise élégantes, est p. évenue d'avoir escroqué des sommes considérables, au préjudice de diverses personnes.

Elle nie énergiquement et demande à faire établir, par témoin, son entière innocence. M^{re} Andrieux, qui a accepté la défense, sollicite le renvoi de l'affaire au 27 septembre.

Le renvoi, d'abord combattu par le ministère public, est accordé.

Cette affaire, dans laquelle se trouvent mêlés les noms des personnages les plus illustres de l'Etat : Victor Lefranc, Barthélemy Saint-Hilaire, Thiers, promet d'être intéressante et fertile en révélations curieuses.

Nous donnerons des détails complets, lorsqu'elle sera appelée de nouveau.

Le nommé Vindry était chauffeur à l'usine à gaz de Perrache, et en sa qualité de syndic des chauffeurs, il était chargé de recevoir, de quinzaine en quinzaine, les salaires des ouvriers malades.

Un beau jour, il disparut, emportant à plusieurs ouvriers diverses sommes (trois cents francs environ), qu'il était chargé de distribuer. La police, saisie d'une plainte, fit d'actives recherches qui amenèrent l'arrestation du coupable à Saint-Etienne.

Traduit devant le tribunal correctionnel, il a été condamné à quatre mois d'emprisonnement.

L... possède une constitution exceptionnelle.

Hier, il est arrêté, place des Cordeliers, au moment où il venait de voler dans la corbeille d'un garçon boulangier cinq ou six couronnes de pain pesant ensemble près de 15 kil.

Savez-vous ce que dit L... pour s'excuser ?

« J'avais faim. »

Quinze kilos de pain ! Quel appétit !

Les élèves de l'école de médecine ont terminé, il y a quelques jours, les examens de fin d'année.

Ces épreuves ont été suivies d'une façon très-satisfaisante.

M. le secrétaire du *Vélo-sport* de Lyon nous donne avis qu'une course de fonds en vélocipèdes aura lieu dimanche prochain 1^{er} septembre, avec départ de notre ville.

En voici le programme :

Départ du pont de la Gare, à Vaise, à onze heures précises du matin.

Arrivée : pont de Neuville-sur-Saône.

Distance : 14 kilomètres.

Entrées : 1 franc.

1^{er} prix : médaille de vermeil.

2^e — — d'argent.

3^e — — de bronze grand module.

4^e — — petit.

Les engagements à cette course devront être adressés à M. Auguste Bless, secrétaire de la société, 8 et 9, quai de l'Hôpital.

La liste sera close vendredi soir, à 5 heures.

Santé à tous rendus sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni faibles, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geors (Isère), 25 août.

Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout ; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRON, marchand.

Cure N° 62,845.

Ercorville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre la respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc., BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 24 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se

SPECTACLES ET CONCERTS

30 Août.

GRAND-THÉÂTRE

Aujourd'hui Vendredi, 30 Août 1872

DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS DE

LA CHATTE BLANCHE

grande féerie

en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères, jouée par les artistes du théâtre de la Gaîté, de Paris. — Décors et costumes entièrement neufs. — Trois grands ballets, réglés par M. Justamant, et exécutés par 100 danseuses. — A dix heures, la splendide *Tableau des Oiseaux*. — On commencera à 7 heures 1/2.

AVIS. — Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 6 heures du soir, à la façade du théâtre, sous le grand vestibule. — On peut s'y procurer, à l'avance, des places pour toutes les représentations de la *Chatte Blanche*. — Les cartons pris le soir, au bureau, ne sont valables que pour la représentation du soir.

Samedi, 31 Août 1872

Clôture des représentations de la *Chatte Blanche*

THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS

Les *Cant Vièrges*, opéra bouffe en trois actes, musique de Ch. Lecocq.

Madame attend Monsieur, comédie en un acte, par MM. Meillac et Halévy.

On commencera à 8 heures.

SOCIÉTÉ DES CONCERTS DE BELLECOUR.

Première partie.

1. Ouverture de *Martha* (Flotow).
2. Rêve sur l'Océan, valse (Gungl).
3. Fantaisie sur *Roméo et Juliette* (Marchetti), arrangée par A. Luigini fils.
4. Le *Poloise du Struensee* (Meyerbeer).
5. Fantaisie sur le *Barbier de Séville* (Nouvellet).

Deuxième partie.

1. Fantaisie sur l'*Africaine* (A. Luigini fils).
 2. Fantaisie concertante sur *Scaramandre* (Triebert-Jaucourt), pour hautbois et basson, MM. Fargues, Lefebvre, solistes.
 3. Ouverture du *Serment* (Auber).
 4. Le Postillon, galop (Faust).
- On commencera à 8 heures très-précises.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 26 août

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE	PRESSION	ÉTAT	VENT
minima	maxima	baromètre	du ciel
11°	19°	747	beau
Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage...	0.00		
Sa température...	+19°		
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage...	0.45		
Sa température...	+17°		
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1er au 15 août...	0.033		

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOURNAY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15.

Crédit Lyonnais

Palais du Commerce.

Le Crédit Lyonnais bonifie actuellement à ses déposants les taux d'intérêts ci-après :

Dépôts à vue.....	3 0/0
de 3 à 5 mois.....	4 0/0
de 6 à 11 mois.....	4 1/2 0/0
de 1 an et au-dessus	5 0/0

Il reçoit tous les titres en dépôt et encaisse les dividendes, au crédit du déposant, sur un compte productif d'intérêts. Il délivre des chèques sur Paris, Marseille et Londres. 3850

Café-Restaurant DE LA PERLE DE MADRID

2, RUE DE LA BOURSE, 2

Déjeuners et dîners à prix fixe modéré et à la carte.

SALONS DE FAMILLE
Spécialité de vins d'Espagne.
On y trouve des journaux espagnols. 387

A VENDRE A L'ESSAI

Beau Chien d'arrêt, race Blood-Hound, Wood-Cock.
S'adresser au bureau du Journal. 3984

AULUS (Ariège)

Eau minérale naturelle purgative, guérit :

Vices du sang, maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Goutte et Gravelle, Constipation, Diarrhée chronique.

Seul dépôt, rue Grôlée, 57

LYON.

Voir à l'Exposition universelle. 3619

LA POUDRE TACHET

Est la meilleure pour la destruction des insectes. — E. GALZY, successeur, rue Bugeaud, 28, Lyon. 3373

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

Rue Aubert, 3, place de l'Opéra

LIBRAIRIE NOUVELLE, boul. des Italiens, 15.

EN VENTE :

L'HOMME-FEMME

Par Alex. DUMAS Fils. — Un volume grand in-8. — Prix : 2 francs (franco).

Ce remarquable ouvrage est l'événement du jour. M. Al. Dumas fils y soutient, de toute son autorité, la plus éloquent et la plus poignante des thèses, sur un sujet brûlant, bien digne de tenter le talent humain, scrutateur et profondément incisif de l'auteur de *la Dame aux Camélias*, du *Demi-Monde* et de *l'Affaire Clémence*.

COMMISSION VITICOLE ET SÉRICICOLE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

Cabinet d'études microscopiques (au parc de la Tête-d'Or, chalets de la commission, près du promenoir de la 5^e galerie).

Le cabinet d'études microscopiques est ouvert au public les mardis, jeudis et samedis de 2 à 4 heures.

Il sera délivré aux éducateurs un bulletin constatant le résultat des épreuves auxquelles les papillons reproducteurs, les chrysalides et les graines de leurs récoltes auront été soumises pour en déterminer l'état sain ou corrusculeux.

Cet examen microscopique est absolument gratuit.

Tous les renseignements fournis par l'application de la science à la sériciculture seront mis à la disposition des éducateurs.

La commission fait appel à toutes les personnes qui s'intéressent à la pratique et à la science séricicole.

Elle se fera un devoir de mettre à l'essai tous les procédés qui pourront lui être présentés pour combattre les maladies des vers à soie, et de suivre scrupuleusement les prescriptions des inventeurs eux-mêmes.

Sous ce titre : NOUVELLE LOI SUR LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE, notre confrère Ferd. Téchénay, journaliste, rue de la Croix-Blanche, 6, à Bordeaux, vient de faire paraître un volume qui sera bientôt dans toutes les mains, car il n'est personne que cette publication n'intéresse directement.

L'auteur a voulu faire une œuvre consciencieuse et aussi complète que possible. Il ne s'est donc pas borné à publier le texte de la loi ; il a noté pour jour les éclaircissements et les commentaires par lesquels le législateur s'est chargé de souligner sa pensée, en quel cas, au cours de cette importante discussion, et c'est ce travail d'interprétation éminemment utile pour l'intelligence de la loi, que l'auteur met aujourd'hui sous les yeux du public.

Le volume qui nous occupe comprend donc six parties ou chapitres distincts, en dehors de la table analytique :

- 1^o Le rapport en *extenso* présenté au nom de la commission par M. le marquis de Chasseloup-Laubat ;
- 2^o Le compte rendu analytique de chacune des séances de l'Assemblée nationale ;
- 3^o Le discours complet de M. le général Trochu sur l'ensemble du rapport de la commission ;
- 4^o Le discours complet de M. Thiers sur la durée du service ;
- 5^o La loi annotée ;
- 6^o La nomenclature de toutes les infirmités ou maladies qui rendent ou peuvent rendre impropre au service militaire ;
- 7^o Une table analytique.

Ce volume, qui ne contient pas moins de 250 pages, petit texte, est mis en vente au prix modique de deux francs et deux francs vingt-cinq, franco par la poste.

Chez M. F. Téchénay, 6, rue de la Croix-Blanche, à Bordeaux.

De nombreuses demandes ont déjà été adressées à l'auteur.

LYON. — IMPRIMERIE H. STORCH, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

M^{me} CHRETIEN

de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la stérilité et ses diverses affections.

M^{me} Chretien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues.

Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, 9, rue de Bourbon, au 1^{er}, Lyon.

OPÉRATIONS SANS DOULEURS

par l'insensibilisateur de M. Riataud, dentiste, 93, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon. 3771

Beauté, Utilité, Garantie

DENTS ET DENTIFIERS

A 5 FRANCS LA DENT

Richard et Dr Piguet, dentistes, rue du Commerce, 14. 3977

Guérison prompte et radicale des

RHUMATISMES

par le

Liniment Mexicain

Demande employé par les Indiens dans le spécifique le plus sûr contre les

RHUMATISMES

aigus, chroniques, articulaires, goutteux et toutes affections rhumatismales

Dépôt général chez M. Méjat, pharmacien, rue Vaubou-

cours, 26.

Et aux pharmacies Goddard

rue Terme, 13 ; Abbonet, cours

Morand, 12 ; Armandy, cours

de Broches, 16. 1995

HOTEL DE LA GRANDE-BRETAGNE

PARIS, 14, rue Caumartin, PARIS

Au centre des beaux Quartiers, touchant les Boulevards et le nouvel Opéra.

Cette Maison, avantageusement connue depuis longtemps, se recommande par sa bonne tenue et ses prix modérés. — Salons de lecture, Fumoir, deux grandes Cours avec Jardin — Chambres au rez-de-chaussée, premier et second, de 3 à 5 francs. — Appartements pour famille. — Cuisine et cave renommées. — Dîners à 4 francs et à la Carte. (Arrangements à prix réduits pour la Saison d'hiver.)

Mariages Riches

DOTS DE 100,000 A PLUSIEURS MILLIONS

M^{me} de Saint-Just, de Paris, vient d'arriver à Lyon pour quelques jours. — Elle recevra ses clients, de 1 heure à 5 heures, hôtel Bellecour. 3887

INSTITUTION JAUFFRET

PLACE ROYALE, 6, PARIS

21 élèves reçus bacheliers es-lettres ou es-sciences ;

2 — à l'Ecole normale supérieure ;

2 — admissibles à l'Ecole militaire de Saint-Cyr ;

2 — Polytechnique ;

2 — Centrale ;

13 prix et accessits au concours général ;
Le prix d'honneur de philosophie ; 45 prix, dont 30 premiers, et 106 accessits au lycée Charlemagne.

Tels sont les résultats de l'année scolaire.
Pendant les vacances, cours de révision pour les deux bacheliers (session de novembre) et pour l'Ecole centrale (session d'octobre). — Demander le prospectus. 3990

Paris-Journal

PARAISANT LE MATIN A PARIS EST MIS EN VENTE A LYON, A 8 HEURES DU SOIR, DANS TOUS LES KIOSQUES

ET CHEZ M. ÉVARD, LIBRAIRE, 32, RUE DE LYON

Prix : 20 cent.

AVEC LE PLAN-GUIDE DE L'EXPOSITION

A LOUER UNE CHUTE D'EAU AVEC TURBINE

d'une force de dix chevaux, et vaste hangar. Le tout à 700 mètres de la station de Brignoud (Isère), ligne de Grenoble à Chambéry. S'adresser à M. LAFORTE, propriétaire à Brignoud. 3815



SÉCHOIR CAPILLAIRE
NOUVELLE INVENTION
de
J. ROCHON
2 FOIS BREVETÉ
Rue Grenette, 34
LYON
Son utilité et manière de s'en servir
ENVOI FRANCO

A LOUER EN TOTALITÉ OU EN PARTIE

41, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

VASTE LOCAL

Au premier au-dessus de l'entresol. — S'y adresser

BOURSE DE PARIS — Mercredi 28 Août (de midi 1/2 à 3 h.)

RENTES ET ACTIONS	Dernier cours	Précéd. clôture	OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	55 55	55 50	Tresor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.	430	430
5 0/0	55 52	55 47	Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. j. id.	211	212
0/0 Empr. j. août.	85 60	85 60	Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.	390	388 75
10 ans	85 72	85 63	V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.	450	446 25
D. Esc. j. janvier.	85 30	85 35	V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.	279 50	277 50
0/0 Empr. 1872, 14 f. 50 p. cpt.	88 80	88 80	V. de Paris 1871 30 r. 400 j. nov.	255 50	252
10 ans	88 72	88 67	Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.	81 50	81
4 1/2 0/0 j. 22 sept.	89 50	89	Ville de Lille 1860 — avril.	91	94
Banque de France	4075	4090	V. de Lille 1868 — id.	85	85
Comptoir d'escompte	647 50	640	Ville de Roubaix — janv.	35 50	35 50
0/0 f. j. février.	645	647 50	V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars	100	100
Crédit agricole	507 50	505	V. de Bruxelles 1868, id. janv.	104 50	104
Crédit foncier	920	920	Fonciers 4 0/0 j. novem.	469 50	455
500 fr. — 250 fr. p. p.	913 75	912 50	id. id. 10 ^e — id.	90	89
Société générale alg.	495	497 50	id. id. 1863 — id.	447 50	447 50
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr. p.	645	650	id. 3 0/0 — id.	418 75	415
Crédit mobilier	440 50	430	id. 10 ^e — id.	85	85
500 fr. — 250 fr. p. p.	440 50	430	Communales — id.	347 50	355
Société de Dépôts, j. nov.	518	550	id. id. 5 ^e — id.	68 25	69
Société générale	592 50	595	Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.	106	105
500 fr. — 250 fr. p. p.	592 50	592 50	id. 5 0/0 — id.	425	423 75
Crédit lyonnais	630	736 25	Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr. j. mai	450	450
500 fr. — 250 fr. p. j. janv.	736 25	736 25	id. id. 6 0/0 r. 600 fr. j. janv.	350	350
Est	535	536 25	Orléans 1843, 4 0/0 — janv.	950	950
500 fr. j. nov.	535	537 50	Rouen 47-49, 5 0/0 — juin	950	950
Paris-Lyon	665	865	Hâvre 1854, 5 0/0 — septem.	940	940
500 fr. j. novembre	865	865 50	Lyon 1852-54, 5 0/0 — octobre	975	980
Midi	600	600	Ouest 1852-54, 5 0/0 — janvier	950	950
500 fr. j. juillet	595	597 50	Est 5 0/0, r. à 650 fr. — juin.	455	455
Nord	985	980	Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat. janv.	498 75	497 50
500 fr. j. juillet	985	985	Médit. 5 0/0, g. p. l'Etat. oct.	425	425
Orléans	538 75	535	Bourbonnais — janvier	281 25	281
500 fr. j. octobre	535	527 50	Médit. 1852-55, gar. id.	281	281
Gaz	723 75	725	Orléans — id.	281	281
0/0	723 75	725	Victor-Emman. gar. oct.	297 50	297 50
500 fr. j. octobre	725	725	Grand-Central — janvier.	281 25	280
Canal de Suez	295	291 25	Genève 1855 — id.	281	278
500 fr. j. juillet	295	291 25	id. 1857 — id.	277 50	275
500 fr. j. janvier	472 50	470	Lyon 3 0/0 — oct.	385	385
500 fr. j. janvier	472 50	470	Lyon fusion — janvier.	380	381 50
500 fr. j. janvier	472 50	470	Lyon 1866 — oct.	381 75	382 75
500 fr. j. janvier	472 50	470	Midi, g. p. l'Etat. — janvier.	279	278 25
500 fr. j. janvier	472 50	470	Est, g. p. l'Etat. — juin.	277 50	275
500 fr. j. janvier	472 50	470	Ardenn. g. p. l'Etat. — janvier.	277 50	275
500 fr. j. janvier	472 50	470	Charentes — id.	272 25	272
500 fr. j. janvier	472 50	470	Vendée — id.	262 50	265
500 fr. j. janvier	472 50	470	Romains — juillet.	186 50	187
500 fr. j. janvier	472 50	470	Argonne — oct.	173 25	207 50
500 fr. j. janvier	472 50	470	Banque — oct.	173 25	207 50
500 fr. j. janvier	472 50	470	Nord de l'Espagne — oct.	206 50	207 50
500 fr. j. janvier	472 50	470	id. rev. var. oct. 71	192	192
500 fr. j. janvier	472 50	470	Portugais — janvier	192	192
500 fr. j. janvier	472 50	470	Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr. —	272 50	272 50
500 fr. j. janvier	472 50	470	Gaz parisiens, int. 25 fr. —	440	440
500 fr. j. janvier	472 50	470	Transatlant. int. 25 fr. 500 f. —	387 50	385
500 fr. j. janvier	472 50	470	Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr. —	436 25	435
500 fr. j. janvier	472 50	470	Tabacs d'Italie, int. 27 fr. 50. —	400	400
500 fr. j. janvier	472 50	470	Foncier suisse 5 0/0 —	186	186

BOURSE DE LYON — Jeudi 29 Août (de 11 h. à midi 1/2).

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	Pr. Cours	Plus haut	Plus bas	Dr. cours	ACTIONS	Dr. Prix	OBLIGATIONS	Dr. Prix
3 0/0	55 35	55 45	55 45	55 45	55 47	Lyons	2650	Ville de Lyon 1854-56	961 25
Coupons	55 50	d 10	d 10	d 10	d 10	Guillotin	1685	Ville de Lyon 1859	445
Porteur	d 25	d 25	d 25	d 25	d 25	Trois villes du Midi	d 25	Ville de Lyon 1865-67	532 50
0/0 Emprunt	85 55	85 55	85 55	85 55	85 57	Vénise	d 25	Ville de Lyon 1870	53